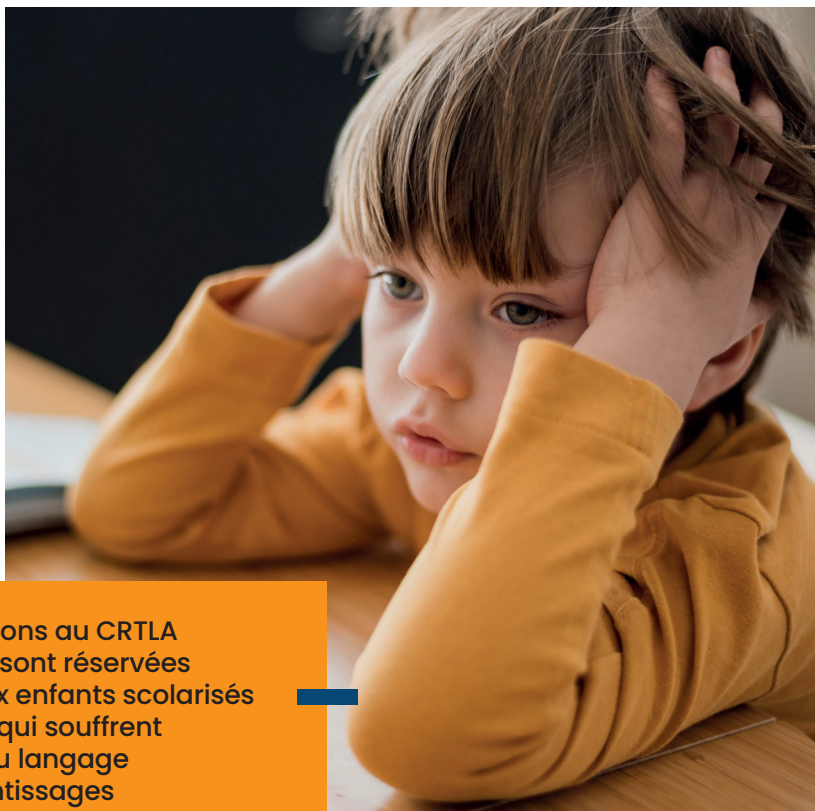


CENTRE DE RÉFÉRENCE DES TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (CRTLA) DE FRANCHE-COMTÉ



Les consultations au CRTLA de Besançon sont réservées en priorité aux enfants scolarisés de 3 à 15 ans qui souffrent de troubles du langage et des apprentissages **sévères et complexes**.

Les ressources hospitalières constituent un recours « expert » lorsque l'enfant est déjà suivi par une équipe de proximité.

Le Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA) de Besançon est un lieu de consultation pluridisciplinaire, rattaché au service de neuropédiatrie du CHU de Besançon.

Nos missions

- Évaluer de façon pluridisciplinaire dans une perspective neuro-développementale les difficultés spécifiques de l'enfant, telles que :
 - trouble développemental du langage (TDL) ;
 - trouble développemental de la coordination (TDC) ;
 - trouble spécifique des apprentissages avec déficit du langage écrit (anciennement dyslexie/ dysorthographe) et avec déficit du calcul (anciennement dyscalculie) ;
 - trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et trouble du développement des fonctions exécutives.
- Établir un diagnostic précis.
- Orienter vers des prises en charge thérapeutiques adaptées.
- Suggérer des aménagements pédagogiques.
- Organiser et participer à des formations pour les professionnels de santé et de l'éducation.
- Participer à des travaux de recherche dans le domaine des troubles des apprentissages et du langage.

Notre équipe

Pluridisciplinaire, notre équipe se compose d'un neuropédiatre, d'une pédopsychiatre, d'une neuropsychologue, d'une orthophoniste et d'une assistante de coordination.



PARCOURS DE SANTÉ D'UN ENFANT AVEC UN TROUBLE SPÉCIFIQUE DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

Niveau 1 – Situation simple

Médecin de l'enfant (médecin généraliste ou pédiatre), médecin de protection maternelle et infantile (PMI), médecin de l'Éducation nationale, orthophoniste et/ou autres rééducateurs.

Niveau 2 – Situation complexe

Médecin responsable du projet de soin et équipe pluridisciplinaire spécialisée de proximité : professionnel libéral, centre d'action médico-social précoce (CAMSP) et plateforme de coordination et d'orientation (PCO), centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), centre médico-psychologique (CMP) et centre de guidance infantile (CGI), PLURADYS.

Niveau 3 – Situation très complexe

Expertise hospitalière CRTLA, réévaluation diagnostique et thérapeutique.



QUAND ADRESSER UN ENFANT AU CRTLA ?

L'enfant est adressé au CRTLA (**niveau 3**) par les professionnels libéraux, les structures et les institutions lorsque :

- les conséquences défavorables des troubles sur la scolarité et l'adaptation sociale restent majeures malgré la ou les rééducation-s mise-s en place et l'intervention du niveau 2,
- la situation nécessite l'avis d'une équipe pluridisciplinaire et qu'il n'existe pas de niveau 2 de proximité,
- un doute diagnostique persiste avec nécessité d'une expertise hospitalière.

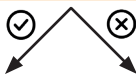
Le CRTLA de Besançon n'effectue pas de consultation de première ligne ni de prise en charge thérapeutique. Un avis neuropédiatrique peut être donné isolément.

COMMENT NOUS ADRESSER UN ENFANT ?

Demande de la famille adressée par au moins un professionnel
par mail : crtla-demande@chu-besancon.fr

Envoi d'un questionnaire de demande aux parents par mail

À réception du questionnaire, étude de la demande par l'équipe pluridisciplinaire (réunion hebdomadaire)



Envoi d'un dossier à compléter par la famille
et les différents professionnels :

- 1 fiche « renseignements » famille
- 1 fiche par professionnel : médecin traitant, pédopsychiatre, orthophoniste, psychologue ou psychologue de l'Éducation nationale ou neuro-psychologue, psychomotricien ou ergothérapeute...
- 1 fiche « école »
- Les différents comptes rendus (anciens et récents) de l'ensemble des professionnels rencontrés
- Les comptes rendus des examens médicaux réalisés (ORL, ophtalmologie, neuroradiologie avec relecture de l'imagerie...)

Demande réorientée
auprès de professionnels libéraux ou de structures, dans les situations où les éléments transmis ne relèvent pas d'une expertise pluridisciplinaire hospitalière

Examen du dossier complet par l'équipe pluridisciplinaire (réunion mensuelle)

Un **bilan pluridisciplinaire** est proposé quand la complexité des troubles nécessite une évaluation pluridisciplinaire hospitalière

Une **consultation « expert »** est proposée quand les éléments transmis sont suffisants pour confirmer ou non le diagnostic

Demande réorientée dans les situations où les éléments transmis ne relèvent pas d'une expertise pluridisciplinaire hospitalière

Le bilan pluridisciplinaire

- Il prévoit :
 - 1 consultation neuropédiatrique
 - 1 consultation pédopsychiatrique (en fonction de la situation)
 - 1 évaluation neuropsychologique
 - 1 bilan orthophonique
 - 1 bilan psychomoteur (en fonction de la situation)
- Des examens et/ou avis médicaux complémentaires peuvent être préconisés : biologiques, radiologiques, génétiques...
- À l'issue des différents examens une réunion de synthèse entre les différents professionnels est réalisée dans le but de retenir un diagnostic.
- Une restitution orale est proposée à l'enfant et à sa famille.
- Un courrier médical de synthèse est adressé à la famille et aux professionnels situés (par les parents).
- Les comptes rendus détaillés sont adressés secondairement à la famille et aux professionnels.
- L'équipe propose :
 - des prises en charge adaptées aux troubles identifiés

- des bilans complémentaires spécialisés en fonction des besoins (Génétique humaine, MPR au CRRF Bregille, CRA...)
- des propositions d'aménagements pédagogiques en fonction du degré de sévérité.

- Elle rédige un certificat médical si une demande auprès de la MDPH est envisagée (demande AESH, orientation scolaire, aides matérielles et financières), et/ou une demande d'ALD.

La consultation « expert »

- L'enfant et sa famille rencontrent l'équipe pluridisciplinaire (neuropédiatre, pédopsychiatre (en fonction de la situation), neuropsychologue et orthophoniste).
- L'objectif est de confirmer le diagnostic évoqué ou d'émettre d'autres hypothèses diagnostiques.
- Un courrier médical de synthèse est adressé aux parents et aux professionnels situés (par les parents).





CHU DE BESANÇON

Hôpital Jean-Minjoz
Bâtiment vert, niveau 0
3 boulevard Alexandre Fleming
25030 Besançon Cedex

Secrétariat : 03 81 21 84 29
crtla-demande@chu-besancon.fr

chu-besancon.fr



Le centre ne donne pas de rendez-vous directement, les enfants sont adressés exclusivement par les professionnels de santé avec constitution d'un dossier qui sera envoyé par le secrétariat aux parents.